

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 12 octobre 2004 à 19 h à la salle Jacques-St-André, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson et Normand Lemay, tous commissaires formant quorum, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat. et Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mme Julie Brunelle, secr. gén. adj., ainsi que Mmes Paola De Monte, Lyne Deschamps, Lise Landry et Johanne Roy, commissaires.

Mme Paule Fortier a prévenu de son absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CE-041012-1099

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2004, en biffant les mots « qui débute à l'instant » au dernier paragraphe de la résolution n° CE-040914-1095;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2004 tel quel.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CE-041012-1100

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel quel, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

4. Rapport de probation de gestionnaire;
5. Nominations de gestionnaires;
6. Modification de contrats de transport;

7. Travaux correctifs liés au flocage d'amiante à la Polyvalente Deux-Montagnes : appel d'offres sur invitation;
8. Mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie;
9. Protocole d'entente avec la Ville de Lorraine – information;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE DES FIRMES PROFESSIONNELLES

Résolution n° CE-041012-1101

ATTENDU l'article 3.2.2 de la « Politique d'approvisionnement de biens et de services »;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

DE PROCÉDER à la mise à jour du répertoire des firmes professionnelles en architecture et en ingénierie de la Commission scolaire, en apportant les modifications suivantes :

À la partie I (architecture) du répertoire

Inscrire la firme **Jean Peters + associés, architectes** à la section « *Territoire de la Commission scolaire* »;

Supprimer la firme **Jean-Marc Coursol Architecte** de la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* »;

Inscrire **Le Groupe Coursol et Falardeau Architectes** à la section « *Territoire de la Commission scolaire* »;

Supprimer la firme **Viau Bergeron & François Grenon Architectes** de la section « *Territoire de la Commission scolaire* »;

Inscrire la firme **Viau Bergeron Architectes** à la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* »;

Inscrire la firme **François Grenon, Architecte** à la section « *Territoire de la Commission scolaire* ».

À la partie II (ingénierie) du répertoire

Inscrire la firme **Progéner inc.** à la section « *Hors territoire de la Commission scolaire* ».

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRE

La direction générale dépose son rapport sur la probation d'un gestionnaire. Elle indique que M. Marc-André Lachaine, directeur adjoint au Centre de formation continue des Patriotes, a accompli cette étape avec succès.

SCISSION DE CONTRATS DE TRANSPORT

Résolution n° CE-041012-1102

ATTENDU que la Commission scolaire a signé un contrat de transport scolaire le 22 mars 2001 avec la compagnie Transport École Bec inc., conformément à la résolution n° CE 010321-487, lequel contrat est en vigueur du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2006;

ATTENDU que la compagnie Transport École Bec inc. a demandé à la Commission scolaire d'accepter que le contrat cité précédemment soit scindé entre trois compagnies distinctes, selon les mêmes termes que l'entente initiale signée avec elle;

ATTENDU la résolution n° CE-040914-1097 du comité exécutif qui confirme l'acceptation par la Commission scolaire de cette demande;

ATTENDU la création de deux nouvelles compagnies, Berline Transit et une autre compagnie à être nommée ultérieurement, toutes deux propriétés de M. Michel Paquette;

ATTENDU que la troisième compagnie formée, Les Minibus Renaud, appartiendra au Groupe Renaud, dont le propriétaire est M. Julien Renaud des Autobus Saint-Benoît inc. déjà sous contrat avec la Commission scolaire;

ATTENDU que la compagnie Transport École Bec inc. assure également un service de messagerie pour la Commission scolaire, et que la tarification de ce service est établie notamment en fonction du nombre de berlines sous contrat pour le transport scolaire;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER la signature de deux contrats de base, soit :

- Un contrat avec la compagnie à être nommée ultérieurement pour le territoire à l'ouest de l'autoroute 13;
- Un contrat avec Berline Transit pour le territoire à l'est de l'autoroute 13, selon les mêmes termes déjà compris dans le contrat d'entente signé avec Transport École Bec inc.;

étant entendu que le total des contrats conclus avec l'une et l'autre de ces compagnies sera considéré dans le calcul de la tarification quotidienne, relativement au service de messagerie assuré par Transport École Bec inc.;

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le transfert du contrat de 22 minibus réguliers et adaptés de Transport École Bec inc. à Les Minibus Renaud, selon les termes qui existaient dans le contrat avec Transport École Bec inc. cité au paragraphe précédent;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document pouvant donner effet aux présentes, incluant la résiliation de tout contrat antérieur avec Transport École Bec inc.;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 102.

Adopté

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Résolution n° CE-041012-1103

Il est proposé par M. Claude D'Amour

D'AJOURNER la séance au lundi 18 octobre 2004 à 19 h à la salle Jacques-St-André.

Adopté

Il est 19 h 30.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Michel Gratton, secrétaire général